

**ADD EQUATION**  
**S.A.S. d'Expertise comptable**  
**et de Commissariat aux comptes au capital de € 105 867**  
**Siège social : 15, rue Mansart – 75009 PARIS**  
**RCS PARIS B 353 092 489**

**PROCES-VERBAL DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**EN DATE DU TRENTE SEPTEMBRE**  
**DEUX MIL VINGT-QUATRE**

L'an deux mil vingt-quatre,

Le trente septembre à seize heures,

Les associés de la Société ADD EQUATION, S.A.S. au capital de € 105 867 (ci-après la « Société ») ont été convoqués en Assemblée Générale Ordinaire tenue en Conférence téléphonique comme le permet les statuts.

L'Assemblée a été convoquée par Monsieur Franck DELAUNOY en tant qu'actionnaire à hauteur de 99,97% du capital de la Société et en tant que Président de la Société.

Sont présents :

Monsieur Franck DELAUNOY, détenteur en pleine propriété de 11 760 actions sur un total de 11 763 actions, soit 99,97% du capital de la S.A.S. ADD EQUATION.

Sont absents et non représentés :

- Madame Annie WILLEMIN, propriétaire d'1 action,
- Monsieur Olivier PENIGEL, propriétaire d'1 action,
- le représentant de la société SPEST, propriétaire d'1 action.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Franck DELAUNOY, Président de la S.A.S. ADD EQUATION.

L'Assemblée réunissant le nombre d'actions ayant le droit de vote nécessaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Il est rappelé qu'une voix est attachée à chaque action, et que la majorité requise est celle de la moitié des voix plus une voix.

Les résolutions suivantes sont mises aux voix.

## **PREMIERE RESOLUTION**

Les associés prennent acte que le mandat de Monsieur DELAUNOY dans ses fonctions de Président vient à échéance le 30 septembre 2024.

Monsieur Franck DELAUNOY indique qu'il souhaite bien évidemment être renouvelé dans ses fonctions de Président, sans aucune délégation, de la société ADD EQUATION, dont il détient la quasi-totalité des parts (11 760 actions sur un total de 11 763 actions).

**L'Assemblée décide de renouveler pour une durée d'un an le premier mandat de Président de la Société de Monsieur Franck DELAUNOY, soit jusqu'au 30 septembre 2025, terme du second mandat de Président de Monsieur Franck DELAUNOY.**

Monsieur Franck DELAUNOY, Président, accepte et déclare n'être frappé d'aucune des incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ses fonctions. Ses fonctions seront exercées dans les conditions prévus par la Loi et les Statuts.

**Cette résolution est adoptée à 99,97 % des voix, soit 11 760 voix sur un total de 11 763.**

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

**Cette résolution est adoptée à 99,97 % des voix, soit 11 760 voix sur un total de 11 763.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les associés présents.

  
Franck DELAUNOY

Président de la société S.A.S. ADD EQUATION